Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260611-2026_49-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**17**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Guillaume FREDET.

Absents excusés : M. Damien LE TENDRE ayant donné pouvoir à Mme Aurore CELARD,
Mme Delphine MATHOU ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.49
OBJET: Vote des subventions 2026 aux associations.

Monsieur François ROBIN, Adjoint aux Finances, rappelle les principes de subventions aux associations précisés dans 3 délibérations successives (27 juin 2008, 26 octobre 2018, 19 février 2021) :

- Association extérieure dispensant une activité sportive ou culturelle n'existant pas sur le territoire communal et proratisation en fonction du nombre d'adhérents domiciliés sur AMBON
- Part fixe et variable selon le barème suivant :
  - Part fixe de 20 € par adhérent ambonnais
  - Part variable à partir de 5 adhérents ambonnais par tranche, soit :

Nombre adhérents	Montant part variable
De 5 à 9 adhérents	60€
De 10 à 19 adhérents	200€
De 20 à 50 adhérents	450€
+ 50 adhérents	550€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre (M. Guillaume FREDET, Julien DEMETTRE et Mme Delphine MATHOU) :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260611-2026_49-DE

-APPROUVE le versement des subventions aux associations de la façon suivante, pour l'année 2026 :

ASSOCIATION	**Proposition pour l'année 2026**
Société de chasse communale	0 €
Piégeurs FDGDON	180 € x4 = 720€
SNSM	500 €
AMBON LAUZACH BERRRIC DAMGAN SPORTS	3 000 €
ATHLE SUD 56	180 €
MUZILLAC BASKET CLUB	200 €
MUZILLAC TENNIS CLUB	450 €
Jeunes Agriculteurs du 56	0 €
Amicale des boulistes	165 €
École de musique	1 500€

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)